

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20191216-VD20191216-006-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche établi à la date du 30 juin 2019.

Il est précisé que les comptes de la SPLAAD sont présentés sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

On rappellera par ailleurs que le Conseil Municipal a décidé, le 30 mars 2009, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Fontaine d'Ouche » afin de mener à bien la restructuration du cœur de quartier Fontaine d'Ouche qui s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du quartier. Il a décidé, par délibération du 29 juin 2009, de désigner la SPLAAD en qualité d'opérateur pour réaliser cette opération. Cette décision s'est traduite par la passation d'une convention publique d'aménagement le 2 octobre 2009. Enfin, le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par délibération le 18 avril 2011.

La SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Le montant total des acquisitions foncières au 30 juin 2019 est de 10 317 670 € TTC, y compris les indemnités et honoraires.

Au 30 juin 2019, le montant total des aménagements réalisés est de 5 242 991 € TTC et celui des travaux réalisés est de 6 633 130 € TTC. Il n'y a pas de travaux planifiés à l'échéance du 30 juin 2020. Il ne restera à terme que les travaux de viabilisation et les aménagements de surface des îlots de logements « Bachelard » et « Kir » en lien avec les études en cours sur la requalification de l'avenue du Lac.

En ce qui concerne la commercialisation, aucune vente n'est intervenue entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019 et aucune cession n'est prévue à l'échéance du 30 juin 2020.

Le parking Kir a été cédé à la ville de Dijon par acte du 13 mai 2019 pour un montant de 1 260 000 € TTC. Une partie des espaces publics aménagés dans le cadre de l'opération ont été rétrocédés à la Ville pour un montant de 1 €.

Au 30 juin 2019, les subventions ont été perçues en totalité pour un montant de 8 725 822 €. Ceci inclut le solde de la subvention FEDER pour un montant total de 1 385 830 €.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges, sont arrêtés au 30 juin 2019 à un montant de 27 616 930 € TTC. La trésorerie de l'opération est assurée par un emprunt 10 millions € ainsi que par les subventions perçues.

La subvention globale (participation d'équilibre) prévisionnelle à la charge de la Ville est inchangée à hauteur de 13 266 077 €, dont 12,9 M€ ont été versés à la SPLAAD au 30 juin 2019. Il est prévu de verser le solde de 386 077 € à la clôture de l'opération.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 7